

**22-02-09 Personnel Communal – Personnel Communal**

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Les agents communaux peuvent bénéficier d'évolution de carrière de différentes façons, soit en passant des concours ou des examens professionnels, soit en obtenant un avancement de grade, soit en bénéficiant d'une promotion interne. Un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe a réussi le concours interne d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles. Pour pouvoir le nommer, il convient de transformer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles.

Enfin le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux intègre les auxiliaires de puériculture principaux de 2<sup>ème</sup> classe et auxiliaires de puériculture principaux de 1<sup>ère</sup> classe respectivement dans les grades d'auxiliaires de puériculture de classe normale et auxiliaires de puériculture de classe supérieure.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs suivant :

<b>Grades</b>	<b>Postes ouverts par délibération antérieure</b>	<b>Postes Pourvus au 28/2/22</b>	<b>Postes ouverts au 1/3/2022</b>	<b>Dont TNC</b>
<b>Filière Administrative</b>				
Attachés principaux territoriaux	1	1	1	
Attachés territoriaux	2	2	2	
Rédacteurs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	2	
Rédacteurs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe				
Rédacteurs				
Adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	7	7	7	
Adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	5	
Adjoints administratifs territoriaux	7	4	7	
<b>Filière Police Municipale</b>				
Chefs de service de Police Municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0			
Brigadiers chefs principaux	5	4	5	
<b>Filière Technique</b>				
Ingénieurs	0			
Techniciens principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	3	

Techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> classe				
Techniciens				
Agents de maîtrise principaux	6	6	6	
Agents de maîtrise	1	1	1	
Adjointes techniques territoriaux principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	13	11	13	
Adjointes techniques territoriaux principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	15	15	14	3
Adjointes techniques territoriaux	31	28	31	12
<b>Filière Sanitaire &amp; Sociale</b>				
Infirmiers	1			
Puéricultrices classe normale	1	1	1	1
Educateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	1	1	
Educateurs de jeunes enfants	3	3	3	
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	7	7	7	
Auxiliaires de puériculture de classe normale	10	4	10	
Agents spécialisés principaux de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	3	3	3	1
Agents spécialisés principaux de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	0	0	1	
<b>Filière Culturelle</b>				
Bibliothécaires principaux territoriaux	1	1	1	
Professeurs Enseignement artistique de classe normale	1	1	1	
Assistants d'enseignement artistique principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	11	11	11	8
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4	4	4
Assistants d'enseignement artistique	6	4	6	6
Adjointes du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	3	1
Adjointes du patrimoine	2	2	2	2
<b>Filière Animation</b>				
Animateurs territoriaux principaux 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	

Animateurs territoriaux principaux 2 <sup>ème</sup> classe				
Animateurs territoriaux	1	0	1	
Adjoints territoriaux d'animation	20	11	20	17
<b>Emplois spécifiques</b>				
Médecin vacataire	1	1	1	
Vacataires études surveillées	6	0	6	
Vacataires animateurs Centre de Loisirs	5	0	5	
Apprentis	3	3	3	
Emplois aidés droit privé (contrats d'avenir – CAE...)	1	0	1	
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>149</b>	<b>189</b>	<b>55</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Ont signé au registre tous les membres présents**  
**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,**  
**Le 22 février 2022**

**Le Maire,**  
**Christian SERVANT**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 21 février 2022

**22-02-09 Personnel Communal – Personnel Communal**

Modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. MOUNIER Rémy - PELLEGRIN Jacques - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - WOLFF Paule - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. MOUNIER à Mme PAPIN  
M. PELLEGRIN à M. COSSEY  
M. BRUNEAU à Mme GEUSENS  
Mme REPELLINI à Mme LAFON  
Mme WOLFF à M. SAHUC  
Mme CONVERT à Mme BARBE  
M. ACHARD à M. DI PAOLO  
Mme JOLY à Mme BISACCIA  
Mme MOURGUES à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

